

Énergie hydro-électrique

Je ne présente pas le dossier aujourd'hui dans un quelconque sentiment antiQuébec. Eux, naturellement, ils désirent se protéger et jouir de tous les fruits de ce contrat. Comme je l'ai déjà dit, leurs hommes politiques et leur gouvernement ne doivent pas oublier que si le prix de l'énergie monte au Québec parce que l'Hydro-Québec est convenue de payer plus cher l'énergie du Haut-Churchill, l'électorat pourrait fort bien leur en tenir rigueur. Donc, l'unique solution maintenant c'est l'une des deux possibilités suivantes: ou bien le texte terre-neuvien est déclaré valide, et alors il faudra qu'un règlement intervienne entre le Québec et Terre-Neuve parce que le rapport de forces sera alors à peu près égal et que les deux provinces pourraient mettre au point un arrangement; ou alors, à défaut, il faudra que le gouvernement du Canada mette en œuvre ses pouvoirs dans l'intérêt national parce que l'énergie en question n'est pas toute nécessaire au Québec, ni toute nécessaire à Terre-Neuve. Cette énergie va éviter l'importation de quantités énormes de pétrole cher, puisque ensemble le Haut et le Bas-Churchill et les autres rivières dont j'ai parlé, équivalent à 120 millions de barils de pétrole par année. Voilà pourquoi je parle de tragédie nationale. Voilà pourquoi j'ai présenté cette motion. J'espère qu'en consignait les faits, j'amènerai les députés à faire pression auprès du gouvernement pour qu'il entre en action et qu'il agisse immédiatement avant qu'on n'en vienne au fait, lorsque le texte terre-neuvien aura été déclaré valide. S'il est invalidé, rien ne permet de savoir ce que l'avenir réservera à la province de Terre-Neuve, ni quels conflits ou confrontations en découleront.

● (1620)

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, un député a entre autres avantages celui de voir les problèmes qui existent à l'extérieur de sa région et d'être en mesure de comprendre certaines des grandes difficultés que pose l'administration d'un pays comme le Canada. Ma circonscription se trouve à Vancouver, à environ 4,000 milles de la région dont mon collègue de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a parlé. Son discours d'aujourd'hui m'a appris bien des choses. Je voudrais en citer quelques-unes pour faire le point aux fins du compte rendu. Je voudrais suggérer quelques solutions à ce problème extrêmement délicat.

Si j'ai bien compris, Terre-Neuve a accepté, il y a 14 ans, de vendre à la province de Québec presque toute l'électricité produite par son énorme centrale de Churchill Falls, au Labrador; il s'agirait d'un contrat de 65 ans aux termes duquel le Québec aurait accepté de verser annuellement 100 millions de dollars à Terre-Neuve. Cela équivaut à un peu moins de 3 millièmes par kilowatt-heure. Un millième représente un dixième de cent. Depuis la signature de cet accord en 1977, les cours mondiaux de l'énergie ont monté en flèche. L'électricité se vend actuellement sur le marché à un plus de 30 à 50 millièmes le kilowatt-heure.

Si j'ai bien compris le député de Saint-Jean-Ouest, Terre-Neuve devrait recevoir environ 700 millions de dollars par année pour cette énergie. Elle voudrait que la province de Québec résilie l'ancien contrat et en renégocie un nouveau. La province de Québec répond: «Un contrat c'est un contrat. Nous savons reconnaître une aubaine, et nous ne l'annulerons pas».

Le député a aussi parlé d'une poursuite judiciaire qui sera sans doute jugée par la Cour suprême du Canada. J'ai déjà lu certains textes à ce propos et j'en ai déjà entendu parler. C'est

comme le feu qui brûle sous la cendre pendant des années et qui flambe de nouveau. Il nous faudra bientôt songer à résoudre ce problème.

Sachant que le député allait prononcer ce discours aujourd'hui, je me suis renseigné pour connaître la position du Québec. Je suis avocat, tout comme le député de Saint-Jean-Ouest, et j'ai donc pensé qu'il y a toujours deux côtés dans une affaire. Je veux que cela soit inscrit au compte rendu également pour que ce soit bien clair dans mon esprit et pénétre dans ma tête dure d'Écossais, afin que je puisse présenter quelques suggestions.

Si j'ai bien compris, la province de Québec prétend que si l'Hydro-Québec ne s'était pas engagée à acheter l'électricité produite, la centrale de Churchill Falls n'aurait jamais été construite. Je crois savoir également que l'Hydro-Québec a réuni aux États-Unis les capitaux nécessaires au financement de ce projet et qu'elle a contracté des emprunts à ses risques, parce que Terre-Neuve en était incapable. On peut dire qu'il était plus facile pour l'Hydro-Québec que pour Terre-Neuve de réunir des fonds.

J'ajouterai que le Québec avait par ailleurs signé avec l'Ontario des contrats à long terme en vue de la livraison d'énergie hydro-électrique à des conditions très désavantageuses. En fait, aux termes du dernier de ces contrats qui a expiré en 1976, l'Ontario payait l'électricité québécois 2.7 millièmes le kilowatt-heure. Le cours du marché était alors de 4 millièmes le kilowatt-heure. C'était le prix auquel l'Ontario vendait l'électricité de ses propres centrales. Le Québec n'était pas du tout satisfait de ces contrats, mais pour reprendre les propos du premier ministre Lévesque, il les a respectés jusqu'au bout. Il y a une grande différence entre l'écart des millièmes que je viens de signaler et celui que le député de Saint-Jean-Ouest a indiqué tantôt à la Chambre.

Il y a un autre problème parallèle outre celui dont le député de Saint-Jean-Ouest a saisi la Chambre, mais il n'a pas jugé opportun d'en faire état. Il existe un différend de longue date entre le Québec et Terre-Neuve sur la question de savoir à qui le Labrador appartient. Ce différend remonte assez loin. Je cite de nouveau les propos du premier ministre Lévesque: «Si Terre-Neuve nous a volés en 1927, il n'est que juste qu'il nous rende en partie ce qui nous appartient en nous vendant son électricité au prix le plus bas possible». La conclusion d'un contrat équitable se complique donc du différend relatif à la propriété du Labrador. Ces questions ne sont pas nécessairement liées, comme certains le signaleront sans doute, mais elles existent. Quand vient le moment de peser les arguments des deux parties, c'est un aspect dont il faut tenir compte.

La résolution du député me semble quelque peu prématurée. Les modifications à la loi sur l'Office national de l'énergie prévues par le projet de loi sur la sécurité énergétique dont la Chambre est saisie répondront à quelques-unes des préoccupations du député. Permettez-moi de m'y arrêter brièvement pour me permettre de bien saisir ce que ces modifications accompliront.

Sauf erreur, les modifications à la loi sur l'Office national de l'énergie prévues par le bill sur la sécurité énergétique auront pour effet d'élargir le mandat de l'Office en matière de lignes à haute tension, et de redéfinir ses pouvoirs en ce qui a trait aux prix à l'exportation du pétrole et du gaz naturel.